

**Inscriptions au CAP AEPE
Session 2022**

| | |
|---------------------------------|--|
| Dates d'inscription | Du 22 novembre 2021 à 10h00 au 14 décembre 2021 à 22h00 |
| Inscription sur Cyclades | Je m'inscris par le biais d'internet via l'adresse : https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil Aide : Cf. guide d'inscription Cyclades disponible sur le site de l'académie Nancy-Metz |
| Règlementation | Suivant l'arrêté relatif au CAP Accompagnant Educatif Petite enfance paru en décembre 2020, les règles suivantes s'appliquent à partir de cette session : Une durée globale de 14 semaines (32 heures par semaine soit 448 heures au total) de Périodes de formation en entreprise ou d'activité professionnelle, dans au moins deux contextes d'exercice professionnel complémentaires auprès d'enfants de moins de 3 ans et d'enfants de 3 à 6 ans, est exigée pour tous les candidats qui se présentent à l'ensemble des épreuves du CAP. Pour les candidats dispensés de certaines épreuves, la durée de période de formation en milieu professionnel ou activité professionnelle demandée sera de 5 semaines par épreuves pratiques. (Tableau dispenses diplômes) |

Pièces justificatives à joindre

| | |
|---|---|
| Pièces à fournir pour les épreuves pratiques | <p><u>En plus des pièces notifiées dans la notice du CAP disponible sur le site internet, vous devez fournir pour les épreuves pratiques par courrier au plus tard le 30 avril 2022 (EP1 EP3) les pièces suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Épreuve EP1 : Fiche technique A – Réalisation d'un soin du quotidien <i>annexe 1</i> <input type="checkbox"/> Épreuve EP1 : Fiche technique B – Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et dans ses apprentissages <i>annexe 2</i> <input type="checkbox"/> Épreuve EP1 : justificatif d'expérience ou PFMP <i>annexe 3</i> (A agraffer avec les fiches techniques A et B) <input type="checkbox"/> Attestation de période de stage, document en <i>annexe 4</i> (attention les conventions de stage ne sont pas valides) <input type="checkbox"/> Si PFMP effectué auprès d'une assistante maternelle : copie de l'agrément de l'assistante maternelle d'accueil (agrément de plus de 5 ans titulaire d'un diplôme de la petite enfance) <input type="checkbox"/> Si expérience professionnelle : copie du contrat de travail des trois dernières années ou bulletin de salaire ou certificat de travail <p>Épreuve EP 3 : (document informatif annexe 5) Je suis assistante maternelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Je souhaite présenter mon projet d'accueil : j'envoie mon dossier « avec projet d'accueil réel » en double exemplaire avant le 30 avril. Je le présente le jour de l'épreuve - Je ne présente pas de projet d'accueil : je passe l'épreuve « sans projet d'accueil réel » <p><u>Tous les autres candidats :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Je passe l'épreuve « sans projet d'accueil réel » |
|---|---|

Nb : aucune pièce à fournir pour l'EP2

| | |
|--------------------------------|--|
| | |
| Consignes | <p><u>Pour l'épreuve EP1</u> Les 2 fiches techniques (<i>fiche A /fiche B</i>) doivent être rédigées à partir de votre expérience professionnelle auprès des enfants de 0-3 ans. - Chaque fiche ne doit pas excéder un recto/verso - Chaque fiche doit reprendre les intitulés du modèle mis en ligne <i>annexe 1 et 2</i> - Agrafier sur les fiches A et B les justificatifs d'expérience ou PFMP <i>annexe 3</i></p> <p><u>Pour l'épreuve EP3</u> <i>si je choisis l'option avec projet réel annexe 5</i> - Le dossier ne doit pas excéder 5 pages - Il comporte une page de garde sur laquelle figurent le nom de naissance, le prénom et la date de naissance du/de la candidat(e) - La page de garde n'est pas comprise dans le décompte des 5 pages. - Le dossier est agrafé dans le coin supérieur gauche</p> <p>Pour ces deux épreuves (EP1 EP3 « avec projet d'accueil réel ») <u>deux exemplaires</u> sont à retourner au bureau des examens au plus tard le 30 avril 2022 (cachet de la poste faisant foi) et un troisième est à apporter le jour de l'épreuve. Les conventions de stages ne sont pas recevables.</p> |
| Aménagements d'épreuves | <p>Je formule ma demande via l'adresse : https://portail.ac-nancy-metz.fr/incluscol/</p> <p><u>Le serveur est ouvert du 15 novembre 2021 à 12h00 au 10 décembre 2021 à 17h00</u> Je prends connaissance de la note explicative</p> |

Informations importantes pour tous les candidats libres

ATTENTION : Vous ne serez pas autorisé(e) à passer le ou les épreuves et la note de 00/20 vous sera attribuée dans les cas suivants :

- Non réception de l'ensemble des documents demandés
- Envoi des documents **au plus tard le 30 Avril 2022**, cachet de la poste faisant foi

Adresses utiles - liens utiles - contacts

Rectorat académie Nancy-Metz
Site de la DSDEN
Bureau des examens de la voie professionnelle
4 rue d'Auxonne
CS n° 74222
54042 NANCY CEDEX

Liens internet

- Site éducol : <https://eduscol.education.fr>
- Site académique : <http://www.ac-nancy-metz.fr>

Coordonnées

- DEC 5 -: 03.83.93.56.26
- Pour toutes questions concernant l'examen ce.dec5@ac-nancy-metz.fr ce.dec5.tertiaire@ac-nancy-metz.f
ce.dec5-tertiaire@ac-nancy-metz.fr
- Pour toutes questions concernant l'aménagement d'épreuves ce.dec-incluscol@ac-nancy-metz.fr

